



RÈGLEMENT PARTICULIER DU 1^{ER} TOURNOI BBG13

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 22.LIFB.75/TI.D./001 et sous le nom « **1^{ère} Édition du Tournoi du BBG13** ». Il se déroule les **4 et 5 mars 2023** au Gymnase Poliveau, 39 bis rue Poliveau, 75005 PARIS, sur 5 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, notamment il doit être licencié au plus tard le jour du tirage au sort.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Guillaume LE PENNEC**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le tournoi est organisé par le club **BBG13**.

Article 2 : Séries et tableaux

- 1.1 La « **1^{ère} Édition du Tournoi du BBG13** » est un tournoi **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : junior, sénior et vétérans.
Les benjamins et les cadets ne sont pas autorisés à s'y inscrire.
- 1.2 Le tournoi est ouvert dans les séries suivantes : **D8/D9, P10/P11, P12/NC** dans les disciplines de doubles hommes, doubles dames et double mixte.
Les doubles hommes et doubles dames auront lieu le samedi ; les doubles mixtes auront lieu le dimanche.
- 1.3 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries (si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4 paires pour les tableaux de double). Dans certains cas et afin d'éviter l'annulation de l'inscription de certains joueurs pour cause d'inscriptions insuffisantes, le Comité d'Organisation en concertation avec le J.A., se réserve le droit de regrouper des séries (le cas échéant les joueurs concernés seront consultés).
- 1.4 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront prioritaires.
- 1.5 **Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur.**
- 1.6 La possibilité de se surclasser est limitée. Un joueur peut se surclasser d'une série à condition d'avoir le classement immédiatement inférieur à la série demandée. Exemple : un joueur P10 peut s'inscrire dans la série D8/D9, mais pas un joueur P11. Ainsi, une paire D9/P11 ne peut pas être composée.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au jeudi 2 février 2023 (date d'inscription sur badnet). Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux). La liste principale et la liste d'attente seront communiquées au plus tard le samedi 4 février.
- 3.2 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** (inscriptions retenues par ordre d'arrivée des inscriptions sur Badnet).
- 3.3 Le tirage au sort aura lieu le vendredi 17 février 2023. Une mise à jour des classements sera effectuée à cette date pour déterminer les têtes de série.
- 3.4 Le montant des droits d'engagement est de 15 € pour un tableau, de 22 € pour 2 tableaux.
- 3.5. Les inscriptions se feront directement sur badnet.org ou sur l'application Ebad. L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque le deuxième joueur de la paire aura réglé ses frais d'inscription. C'est cette dernière date qui sera retenue comme date d'inscription de la paire. Pour toute demande et modification, une seule adresse de contact : tournoi.bbg13@gmail.com (en précisant le nom du tournoi dans l'objet « 1^{ère} édition du tournoi du BBG13 »). Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. Toute modification et annulation devra être faite par mail à tournoi.bbg13@gmail.com. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
- 3.6. En cas de changement de classement qui entraîne un changement de série, la date d'inscription deviendra la date du changement de classement. Ainsi, si à J-30, une paire P12/P12 devient P11/P11 et que le tableau P10/P11 est complet à cette date, la paire est inscrite sur liste d'attente indépendamment de la date de son inscription dans la série P12/NC.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 1^{ère} Édition du Tournoi du BBG13 » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
- 4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.** Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur (e-mail : tournoi.bbg13@gmail.com) s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.6 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.7 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction, si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire d'au moins l'un des deux avant les tirages au sort.
- 4.8 Un joueur se présentant à son horaire de convocation, mais ne satisfaisant pas aux formalités sanitaires en vigueur afférentes à la pratique du sport en intérieur, pourrait se voir refuser l'accès à l'enceinte du gymnase. Par conséquent, ce joueur serait déclaré « forfait volontaire ».

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.2 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.4 Le volant officiel plume est le **Forza S-5000** ; le volant officiel plastique est le **Yonex Mavis 500**. Les volants sont à la charge des joueurs. Le comité d'organisation fournit les volants uniquement pour les finales.
- 5.5 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « **1^{ère} Édition du Tournoi du BBG13** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Tout participant s'engage à renoncer à revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de BBG13.

Le comité d'organisation remercie par avance tou(te)s les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

Bon tournoi à toutes et à tous !!!!